

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Uetlibergstrasse 233

Téléphone +41 44 333 48 48

Case postale 800

Fax +41 44 333 59 67

CH-8070 Zurich

www.credit-suisse.com

Aux investisseurs de Credit Suisse Fondation de
placement 2^e pilier
CSF 2 Private Equity (n° de valeur 1137822)

28 novembre 2022

Lettre aux déposants**CSF 2 Private Equity - Modification du prospectus**

Madame, Monsieur,

La gérance de Credit Suisse Fondation de placement 2^e pilier (CSF 2) a révisé le prospectus, avec pour objectif de rendre le groupe de placement plus intéressant pour les investisseurs existants et futurs. Ainsi, en coordination avec le gestionnaire d'investissement, les fourchettes de placement pour les placements buyout ainsi que pour les États-Unis et le Canada sont augmentées. Les transactions de buyout constituent l'élément de base du portefeuille et sont les plus intéressantes, du point de vue du gestionnaire d'investissement, dans l'environnement actuel du marché en raison de l'attrait des évaluations ainsi que du profil de risque plus modéré par rapport aux classes d'actifs Venture capital (capital-risque) et Special Situations (situations particulières). L'Amérique du Nord, et en particulier les États-Unis, représente le marché le plus diversifié et le plus important sur le plan régional pour les transactions sur le marché privé et offre donc un éventail attrayant d'opportunités d'investissement. En outre, une nouvelle classe (classe M) sera introduite pour permettre aux grands investisseurs de bénéficier de tarifs plus avantageux. Enfin, une comparaison sectorielle a montré que les modalités relatives au traitement des émissions et rachats de droits conformément au principe du «first come first served» ne correspondent plus aux normes de l'industrie. C'est pourquoi le principe du «pro rata» est désormais adopté.

Aperçu des principales modifications:

- **Adaptation des directives de placement, notamment adaptation des fourchettes d'investissement:**
 - o Allocation géographique / États-Unis et Canada: 25 – 75% (jusqu'à présent 25 – 60%)
 - o Allocation en fonction des stades de financement / placements buyout: 50 – 100% (jusqu'à présent 50 – 85%)
 - o Concrétisation de la limitation des investissements de private equity (investissements directs): 5% maximum au moment de l'investissement, à l'exclusion des investissements supplémentaires de placements existants (jusqu'à 10% maximum)

- **Introduction d'un système de classes :**
 - o Classe de droits de participation «A» (classe existante): accessible à tous les investisseurs
 - o Classe de droits de participation «M» (nouvelle classe): accessible aux investisseurs disposant de positions à hauteur de plus de 20 mio. CHF

Pour pouvoir investir dans la classe M, un contrat de mandat doit être conclu avec Credit Suisse (Suisse) SA.

- **Adaptation des modalités relatives au traitement des émissions et rachats de droits / passage du principe du «first come first served» au principe du «pro rata»:**
Si les souscriptions ou rachats notifiés dépassent le montant disponible, ils sont réduits proportionnellement. La différence non réalisée est reportée à la prochaine date d'émission ou de rachat. Les souscriptions ou rachats reportés sont traités de la même manière que les nouvelles souscriptions ou les nouveaux rachats notifiés, c'est-à-dire que toutes les souscriptions ou tous les rachats notifiés, qu'ils aient été reportés ou nouvellement notifiés, sont réduits proportionnellement, de manière à ce que le montant disponible ne soit pas dépassé. Les souscriptions ou rachats (y compris les souscriptions ou rachats reportés correspondant à des dates de clôture antérieures) notifiés avant l'entrée en vigueur du prospectus modifié (cf. point 12) continueront à être traités conformément au principe du «first come first served» jusqu'à ce qu'ils aient été entièrement réalisés.
- **Nouvelle structuration** conformément aux exigences réglementaires.
- **Concrétisation des processus opérationnels** ainsi que plusieurs modifications rédactionnelles mineures dans l'ensemble du prospectus.

Le prospectus modifié ainsi que le nouveau système de classes entrent en vigueur le 1^{er} décembre 2022.

Vous trouverez la version mise à jour du prospectus sur notre site web sous les sections «News» et «Aspects juridiques» :

<https://www.credit-suisse.com/ch/fr/unternehmen/institutional-clients/asset-management/news.html>

<https://www.credit-suisse.com/ch/fr/unternehmen/institutional-clients/asset-management/rechtliches.html>

Pour toute question, votre Relationship Manager ou la gérance de CSF 2 (csa.info@credit-suisse.com) se tient à votre disposition.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

CREDIT SUISSE FONDATION DE PLACEMENT 2^e pilier